

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021-01 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/02/2021

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 09/02/2021

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2021-01. CG 2020.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20210205-2021-01-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt et un, le vendredi cinq février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 27 janvier 2021

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020

Présents : Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET.

Excusés : M. Gilles BEGOUT, Mme Viviane RAFFIER, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président du CIOL, Gilles BEGOUT, étant excusé car cas contact COVID19, le 1^{er} vice-président, Maurice LEBOUTET, le remplace et préside la séance du Comité Syndical.

Le compte de gestion 2020, transmis par la Trésorerie de Limoges Banlieue, concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 est soumis à l'approbation avant le vote du compte administratif. Le compte de gestion étant en adéquation avec le compte administratif.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le compte de gestion.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le COMPTE DE GESTION 2020 du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges conformément au document transmis par le Trésorier de Limoges Banlieue.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **09-02-2021**

Isle, le 08/02/2021

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT
Pour le Président, le Vice-Président ; Maurice LEBOUTET

